Déjà condamné à 14 reprises pour des violences, un détenu congolais ultra-agressif et « incontrôlable » allonge son casier après avoir menacé de mort le directeur de la prison de Maubeuge (59)

15/02/2024 à 23h02



Connu très défavorablement de la justice, Y. M. passe de prison en prison et est désormais à Maubeuge. C’est un personnage atypique, incontrôlable, provocant. D’emblée, il engage un dialogue de sourd avec la présidente de façon agressive ce qui vaudra d’ailleurs une interruption de séance et son expulsion du prétoire.

Concernant les faits, le prévenu placé à l’isolement dérange les autres détenus par un tapage régulier qui provoquera une intervention de l’équipe pénitentiaire accompagnée du directeur de la prison, qu’il menacera de mort par la même occasion. Il obstrue l’œilleton de la porte de la cellule mais obéira aux injonctions de l’autorité qui lui ordonne de le libérer.

(…) son casier judiciaire qui arbore 14 mentions pour des

faits de violences envers les différentes autorités. Elle requiert 30 mois de prison avec maintien en détention. Cependant, la défense mettra en doute la sincérité des dépositions des différents agents de la prison. Reconnu coupable, le prévenu est condamné à 24 mois de prison avec maintien en détention. Il devra également s'acquitter de la somme de 1700 € au titre du préjudice moral.

La Voix du Nord

(Merci à Julien.)